Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260310-DELIB6100326-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 10/03/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 05/03/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE.
Absents : Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS), Michelle MENGUY, Cyril MENGUY.
Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

6- Aménagement du bourg : choix des entreprises pour la réalisation des travaux

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le programme de travaux d'aménagement du bourg par délibération en date du 22 décembre 2025.

Une consultation a été lancée en février. 4 offres ont été déposées pour le lot voirie et 3 pour le lot espaces verts. Ces différentes offres ont été analysées par le cabinet de maîtrise d'œuvre et cette analyse a été présentée aux élus. Pour le lot voirie il reste à arbitrer le choix de la solution de base avec des trottoirs pavés ou la variante avec des enrobés de couleur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le lot voirie à l'entreprise COLAS en choisissant la solution « pavés » pour un montant de 417 173,00 HT (1 voix pour la solution « enrobés »)
- d'attribuer le lot espaces verts à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 20 500,00 HT
- de confier les travaux de réhabilitation du réseau eaux pluviales à l'entreprise ATEC de Plerneuf pour un montant total de 39 655,00 € HT qui pourra être ajusté en fonction des quantités exécutées.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.